



### I. Présentation

Vous êtes du village organisateur et vous voulez vous essayer à la caisse à savon ?

Il existe au CIRCAS AUVERGNE une catégorie Villageoise, merci de prendre connaissance du règlement technique (ci-dessous) de cette catégorie et de contacter : L'organisateur de votre village.

- Le prix de la licence villageoise est de :

- 15 € par caisse

Payable à l'ordre de : L'organisateur de votre village

- Le prix de l'engagement à la course sera de :

- 12 € par pilotes pour la course

- Payable à l'ordre de l'organisateur de votre village.

- un contrôle technique sera effectué le matin de la course avant 8h00

### II. Règlement Villageois

#### 1. Définition

Véhicule de type automobile sans moteur à quatre roues (un nombre de roues différent devra être autorisées par les contrôleurs technique). La direction est actionnée par un volant ou un guidon. Des systèmes de suspension des roues sont autorisés. Les véhicules issus de l'automobile non transformer sont interdit (voiture sans permis, voiture accidentée).

Si vous disposez d'un karting, merci de vous référer au règlement : 6 ans – 15 ans > C9

16 ans - 99 ans > C8

#### 2. Énergie motrice

Tout dispositifs aptes à fournir de l'énergie au véhicule de course, comme moteurs électriques, ressorts, pédales, volants, manivelles etc.... sont interdits. L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle.

### 3. Dimensions

Longueur maximale	2700 mm
Largeur maximale	1500 mm
Garde au sol conseillée	< 400 mm
Voie minimum	500 mm
Diamètre maxi roue gonflée	650 mm

### 4. Poids

Le poids maximum, pilote installé dans la caisse en tenue complète est de **220 KG**.  
Si vous êtes 2 dans votre caisse le poids maximum autorisé est de **320kg**  
Aucune dérogation ne sera accordée si le poids dépasse le seuil maximal.

### 5. Châssis

Le châssis doit comporter un plancher recouvrant entièrement le fond de la caisse, tous les abords du châssis devront être soignés (pas d'angle saillant, rien de coupant, aucun vis dépassant pouvant blesser le pilote....). Une protection latérale doit être installée et solidement fixée avec un matériau solide qui protège le pilote en cas de choc latéral.

Le siège du pilote doit être solidement attaché au châssis (vis m6 minimum), il doit bien maintenir le dos et faire office de séparation entre le châssis et le pilote.

Toutes les soudures doivent être soignées

Un anneau de remorquage de diamètre mini 35 mm devra être fixé solidement à l'avant et l'arrière du châssis.

### 6. Arceau de sécurité

Un arceau de sécurité devra être soudé ou vissé (minimum m8) à l'arrière du véhicule. La droite de jonction entre le sommet de l'arceau de sécurité et le point le plus haut de la partie avant de la carrosserie doit passer à 100 mm au minimum du casque du pilote en position prêt au départ. Voir figure 1

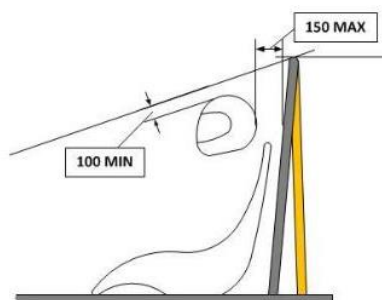


Figure 1

(150mm c'est une distance horizontale, l'arceau doit éviter le passage du casque appui tête)



### **7. Habillage**

Libre choix à vous de rendre votre caisse la plus belle et la plus créative possible en prenant soin que rien ne puisse blesser le pilote ou le public venu admirer votre caisse à savon.

### **8. Remorquage**

Chaque véhicule possédera sa propre sangle de remorquage d'au moins 1,5 mètre de long, d'une résistance de 2000kg et munie à chaque extrémité de mousquetons de même résistance. L'usage de câbles métalliques est interdit.

### **9. Roues**

Le choix des roues est libre, pneus gonflés, diamètre maximum 650mm. Il est interdit d'apporter des modifications autres que l'usure normale sur les pneumatiques. La pression max. des pneumatiques pour la catégorie Villageoise est limitée **4,9 Bars**. Tout pilote ne respectant pas la norme de pression ci-dessus ou celle indiquée sur le pneu, en assumera l'entière responsabilité en cas d'accident.

### **10. Harnais**

Un harnais est obligatoire, un système 3points minimum de type rallye et vivement conseillé. Le harnais doit être porté serré pendant tout le parcours (descente et remontée). Le harnais de protection du pilote doit passer sur l'arceau ou sur le siège si le siège est suffisamment solide.

### **11. Freinage**

Le véhicule doit être freiné minimum sur les 2 roues arrière (type karting).  
Si le freinage est actionné mécaniquement, le câble doit être doublé.

### **12. Direction**

La direction doit avoir un jeu minimum. Le volant devra être solidement fixé.



### **13. Equipement**

Combinaison ou 2 pièces comprenant un pantalon et une veste à longues manches, un casque intégral homologué, des chaussures solides et fermées, des gants sans trou (gants de cycliste et de laine interdits). L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace. Une minerve de type karting est obligatoire. Un pare-cotes types karting est fortement conseillé. L'équipement complet sera obligatoire pour tous pendant la descente et la remontée (en traction, sur pont de camion, sur remorque ou plateau) des véhicules de courses.

### **14. Contrôle technique**

Le contrôle technique sera fait le matin de la course avant la 1<sup>ère</sup> manche par un contrôleur technique agréé par le CIRCAS. Il aura les pleins pouvoirs pour accepter ou refuser l'homologation de la caisse dans la catégorie villageoise. Cependant, si la caisse n'est pas acceptée, elle pourra, après une décision collégiale des membres du CA du CIRCAS, participer à la course dans la catégorie Folklorique si elle ne présente aucun danger pour le pilote ou le public, et qu'elle soit en état de descendre les 3 manches.

## **III. Déroulement**

Un numéro vous sera attribué et devra être collé sur votre caisse.

Un ordre de départ vous sera présenté au tremplin de départ, il faudra le respecter sinon votre descente sera annulée.

A la fin de votre descente, votre temps sera rendu visible au niveau de la remorque de chronométrage. Cependant, ce temps ne sera qu'officieux. Il n'est seulement là que pour vous donner un ordre d'idée et non établir un classement. En effet, tous les villageois auront une récompense identique à la fin de journée. Le collège de direction de course peut vous retirer le droit de prendre un départ si vous ne respectez pas les règles de sécurité ou si votre vitesse met en danger vous ou le public autour de vous.



### **IV. Contact**

Pour toute demande d'information technique, veuillez prendre contact avec :

Sablaniere Corentin	<a href="mailto:cocosablo@free.fr">cocosablo@free.fr</a>
Meilland Joël	<a href="mailto:mrmouche42@aol.com">mrmouche42@aol.com</a>

Pour toute demande d'information administrative, veuillez prendre contact avec :

Sablaniere Jean-Michel	<a href="mailto:jeanmichel.sablonier@free.fr">jeanmichel.sablonier@free.fr</a>
------------------------	--------------------------------------------------------------------------------

### **❖ Historique de modification**

2020 - Création règlement villageois